

REVUE DE PRESSE

The logo for 'coop'action' is displayed on a black rectangular background. The word 'coop' is written in white lowercase letters, and 'action' is written in orange lowercase letters. The apostrophe is positioned between the two words.

COOP'ACTION

Octobre 2022

SOMMAIRE

La Dépêche du Midi	Ramonville-Saint-Agne. Coop'action, première coopérative d'emploi du bâtiment en Occitanie, fête ses 20 ans <i>Paru le 17 octobre 2022</i>
Ladépêche.fr	Ramonville-Saint-Agne. Coop'action, première coopérative d'emploi du bâtiment en Occitanie, fête ses 20 ans <i>Paru le 17 octobre 2022</i>
Bernishoot.fr	Coop'action, première CAE du bâtiment en Occitanie <i>Paru le 17 octobre 2022</i>
Toul'emploi	La Question / Comment devient-on entrepreneur salarié « Coop'acteur » ? <i>Paru le 17 octobre 2022</i>
Touléco Newsletter	La Question : Comment devient-on entrepreneur salarié « Coop'acteur » ? <i>Paru le 18 octobre 2022</i>
Altitude FM	Classe Affaires <i>Paru le 21 octobre 2022</i>
La Gazette du Midi	La Question : Comment devient-on entrepreneur salarié « Coop'acteur » ? <i>Paru le 24 octobre 2022</i>
La Gazette du Midi.fr	Coop'action, première Coopérative d'Activité et d'Emploi du bâtiment ? <i>Paru le 25 octobre 2022</i>
La Lettre de l'Économie Sociale	Coop'action a vingt ans <i>Paru le 27 octobre 2022</i>

Paru le 17 octobre 2022

RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Coop'action, première coopérative d'emploi du bâtiment en Occitanie, fête ses 20 ans

Vendredi 14 octobre, Sébastien Kremer, gérant de Coop'action, a réuni élus, partenaire et « Coop'acteur » à la salle des fêtes de Ramonville Saint-Agne pour une occasion spéciale. La première Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) du bâtiment en Occitanie a 20 ans.

Créée en 2002 à Toulouse, la Coop'action propose à des hommes et des femmes du domaine du bâtiment souhaitant être guidés et accompagnés dans leur projet entrepreneurial, une solution alternative à la création d'entreprise.

Un modèle innovant et protecteur

Elle est la 1^{re} CAE spécialisée dans le bâtiment en France, regroupant pas moins de 110 entrepreneurs, dont 20 % de maîtres d'œuvre, 35 % de gros œuvres et



La CAE est encore un modèle économique méconnu. / Photo DDM, Q.B.

45 % dans le second œuvre. Comme l'indique Sébastien Kremer, « la Coop'action, est un outil sociétal qui n'apporte que du plus pour les entrepreneurs. On donne du pouvoir d'agir et de faire à l'ensemble de nos sociétaires et porteurs de projets. »

La CAE, en partenariat avec la Région Occitanie, L'Union Européenne via le fonds FSE, le Sicoval et la ville de Toulouse, s'adresse à tous types de profils, demandeurs d'emploi comme salariés en CDD et CDI. Au sein de la Coopérative, le porteur de

projet peut signer un contrat CESA (Contrat d'entrepreneurs salariés associés), octroyant le statut d'entrepreneur salarié. Au travers de ce statut, qu'il peut quitter à tout moment, il bénéficie de divers accompagnements mais également une couverture sociale en cas d'accident du travail.

Frédéric Leoton, charpentier et membre de Coopaction depuis maintenant 5 ans, trouve ce statut particulièrement intéressant. « Pendant 13 ans j'ai été artisan indépendant, et aujourd'hui c'est beaucoup moins de stress, j'y suis j'y reste. On a les meilleurs côtés du salarié et de l'entrepreneur et on a accès à des formations qui sont onéreuses quand on est indépendant. »

Il existe actuellement en France 24 CAE spécialisées dans le bâtiment.

Paru le 17 octobre 2022

Accueil / Economie / Emploi

Ramonville-Saint-Agne. Coop'action, première coopérative d'emploi du bâtiment en Occitanie, fête ses 20 ans



La CAE est encore un modèle économique méconnu. Photo DDM, Q.B.



Emploi, Ramonville-Saint-Agne, BTP

Publié le 17/10/2022 à 05:11



Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/01:53

Vendredi 14 octobre, Sébastien Kremer, gérant de Coop'action, a réuni élus, partenaire et "Coop'acteur" à la salle des fêtes de Ramonville Saint-Agne pour une occasion spéciale. La première Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) du bâtiment en Occitanie a 20 ans.

Créée en 2002 à Toulouse, la Coop'action propose à des hommes et des femmes du domaine du bâtiment souhaitant être guidés et accompagnés dans leur projet entrepreneurial, une solution alternative à la création d'entreprise.

Un modèle innovant et protecteur

Elle est la 1re CAE spécialisée dans le bâtiment en France, regroupant pas moins de 110 entrepreneurs, dont 20 % de maîtres d'œuvre, 35 % de gros œuvres et 45 % dans le second œuvre. Comme l'indique Sébastien Kremer, "la Coop'action, est un outil sociétal qui n'apporte que du plus pour les entrepreneurs. On donne du pouvoir d'agir et de faire à l'ensemble de nos sociétaires et porteurs de projets."

La CAE, en partenariat avec la Région Occitanie, L'Union Européenne via le fonds FSE, le Sicoval et la ville de Toulouse, s'adresse à tous types de profils, demandeurs d'emploi comme salariés en CDD et CDI. Au sein de la Coopérative, le porteur de projet peut signer un contrat CESA (Contrat d'entrepreneurs salariés associés), octroyant le statut d'entrepreneur salarié. Au travers de ce statut, qu'il peut quitter à tout moment, il bénéficie de divers accompagnements mais également une couverture sociale en cas d'accident du travail.

Frédéric Leoton, charpentier et membre de Coopaction depuis maintenant 5 ans, trouve ce statut particulièrement intéressant. "Pendant 13 ans j'ai été artisan indépendant, et aujourd'hui c'est beaucoup moins de stress, j'y suis j'y reste. On a les meilleurs côtés du salarié et de l'entrepreneur et on a accès à des formations qui sont onéreuses quand on est indépendant."

Il existe actuellement en France 24 CAE spécialisées dans le bâtiment.



La Dépêche du midi

<https://www.ladepeche.fr/2022/10/17/coopaction-premiere-cooperative-demploi-du-batiment-en-occitanie-fete-ses-20-ans-10741393.php>

Paru le 17 octobre 2022

Coop'Action : la première CAE du bâtiment en Occitanie a 20 ans

Occitanie

17.10.2022 NO COMMENT

Par Bernie

Créée en 2002 à Toulouse, Coop'action propose à des hommes et des femmes du bâtiment qui désirent être guidés et accompagnés dans leur projet d'entreprendre, une solution alternative à la création d'entreprise.

Coop'Action : la première CAE du bâtiment en Occitanie a 20 ans

En tant que CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), Coop'action met à disposition des porteurs de projets de la région Occitanie un cadre sécurisant pour entreprendre et développer leur activité.

Avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 6 millions d'euros en 2022 et regroupant 110 entrepreneurs dont 70 sociétaires répartis sur l'ensemble du territoire Occitanie, Coop'action est la première CAE de France sur le secteur du bâtiment, tant en termes d'effectifs que de chiffre d'affaires, et devient ainsi un acteur majeur de l'Economie Solidaire et Sociale du territoire.

A l'occasion de ses 20 ans, Coop'action revient sur son modèle encore méconnu, sur ses perspectives de développement et sa toute récente labellisation « engagé RSE » délivrée par l'Afnor en septembre 2022.

Des ambitions fortes sur le territoire

Créée il y a 20 ans, Coop'action est la 1^{ère} CAE spécialisée dans le bâtiment en France. Elle regroupe aujourd'hui 110 entrepreneurs dont 20% de maîtres d'œuvre, 35% d'entrepreneurs dans le gros œuvre et 45% dans le second œuvre.

En partenariat avec la Région Occitanie, L'Union européenne via le fonds FSE, le Sicoval et la ville de Toulouse, Coop'Action apporte des solutions concrètes aux demandeurs d'emploi et porteurs de projets qui souhaitent créer leur activité dans une entreprise partagée avec l'ensemble des entrepreneurs.

Dans le cadre de son activité et de son développement depuis maintenant 20 ans, Coop'action vient de se voir délivrer le label « Engagé RSE » par l'Afnor qui permet de conforter ce modèle éthique d'entrepreneuriat.

Coop'Action s'inscrit en effet dans une démarche engagée RSE, qu'elle a entamée depuis plusieurs années, en s'efforçant de placer à la fois l'humain, le vertueux et la politique de protection environnementale au cœur de ses préoccupations. La mise en lumière de ces efforts constants est la condition sine qua non de sa reconnaissance en tant qu'engagée dans la démarche.

C'est la raison pour laquelle elle a entamé un partenariat solide avec l'AFNOR dans le but de valoriser ce qui a été fait mais aussi de s'engager dans la démarche d'un progrès qui tendra à consolider la place de l'humain dans son quotidien mais aussi de la préoccupation majeure du Siècle en cours, à savoir, la préservation de la planète à toute échelle qui soit dans ses activités.

Grâce à une équipe support composée de 9 personnes, Coop'action se présente comme un outil sociétal majeur en proposant un statut encore très méconnu dans le milieu entrepreneurial : le statut d'entrepreneur salarié.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en Occitanie, Coop'action a aujourd'hui pour ambition de poursuivre son développement dans le cadre d'une croissance maîtrisée, et adaptée à la demande qui émerge sur le territoire.

« Notre travail chez Coop'action est de donner du pouvoir d'agir et de faire à l'ensemble de nos sociétaires et porteurs de projets. En tant qu'outil sociétal, nous sommes une entreprise qui a vocation à se léguer de génération en génération et qui a pour ambition de promouvoir cette qualité entrepreneuriale. Nous apportons un cadre sécurisant aux Coop'acteurs qui montent en compétence sur leur activité et qui bénéficient des nombreux avantages du statut d'entrepreneur salarié. Nous disposons ainsi d'un outil qui s'adapte constamment à la demande et aux besoins du territoire et sommes prêts à accueillir chez nous de nombreux nouveaux Coop'acteurs pour ancrer toujours plus ce modèle entrepreneurial », explique Sébastien Kremer, Gérant de Coop'action.



Devenir entrepreneur salarié « Coop'acteur »

Le modèle de la coopérative d'activité et d'emploi s'adresse à tous types de profils : les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les salariés en CDI et CDD.

Pour devenir Coop'acteur, le porteur de projet doit présenter son projet et le défendre auprès de Coop'action. Il devient alors possible de signer une convention d'accompagnement qui lance le début de la collaboration avec la CAE. L'entrepreneur pourra suivre des formations et commencer son activité en toute autonomie tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe de Coop'action.

Dès lors qu'un premier devis est réalisé, il signe un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Celui-ci ne constitue pas un contrat de travail et ne modifie pas son ancien statut social et fiscal mais apporte une couverture sociale en cas d'accident du travail.

Il entre ainsi dans une phase de création d'un fonds de roulement dans le but de se salarier. Lorsque l'activité se développe et qu'elle génère un montant de chiffre d'affaires suffisant, le porteur de projet peut signer un contrat CESA (Contrat d'Entrepreneurs Salariés Associés) qui constitue un contrat de travail en CDI. Il devient alors « entrepreneur salarié » : son temps de travail et sa rémunération sont établis en fonction de son chiffre d'affaires.

Cet accompagnement dans la durée a pour but de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et conséquent. À partir de la signature du contrat CAPE, l'entrepreneur aura 3 ans pour devenir associé de la CAE. Il peut également en sortir à tout moment, par exemple pour monter sa propre structure.

Témoignages de Coop'acteurs

« Ingénieur dans l'industrie pendant 30 ans, il m'est devenu nécessaire de prendre mon autonomie, n'étant plus en phase avec ce qui m'était demandé. Je suis entrepreneur, je prends des risques, je conduis ma progression, je fais mes choix et j'évalue mes succès. Une aventure individuelle développée avec l'appui et les guides de Coop'action.

J'ai débuté à 54 ans une formation de plombier chauffagiste et j'ai intégré Coop'Action dès ma sortie de formation, il y a maintenant 5 ans. Le cadre proposé par cette entreprise sous forme de SCOP est en effet très intéressant grâce à l'accompagnement proposé et les synergies développées entre les Coop'acteurs. La vie d'entrepreneur peut parfois être compliquée et ce cadre de la CAE permet de pouvoir se recentrer sur son activité en ayant la force du collectif », explique François Bommier, Chauffagiste et associé de Coop'Action



François Bommier, Chauffagiste et associé de Coop'Action

« Après avoir obtenu un diplôme d'école de commerce, j'ai travaillé pendant 10 ans dans la gestion de projets immobiliers. Souhaitant me recentrer sur ma passion liée à l'aménagement d'intérieur et sur mes convictions écologiques, j'ai décidé à 35 ans d'opérer une reconversion professionnelle en développant un atelier d'architecture intérieure et décoration responsable – Les histoires d'une vie. J'accompagne ainsi les familles soucieuses de l'environnement à aménager et décorer leur intérieur dans une démarche participative et soucieuse du vivant.

J'ai donc créé mon activité en 2021 au sein de Coop'action afin de bénéficier d'un cadre sécurisant pour démarrer cette démarche entrepreneuriale. Cela permet en effet de limiter les risques en ayant la possibilité d'être accompagné et d'éviter cette fameuse solitude de l'entrepreneur. De plus, étant donné que Coop'action est spécialisé dans le bâtiment, cela nous permet d'accéder plus facilement aux assurances nécessaires dans ce secteur d'activité. Nous bénéficions ici d'un statut hybride qui permet d'accéder aux avantages de l'entrepreneuriat sans en subir les inconvénients », explique **Tiphaine Belmadi, architecte d'intérieur chez Coop'action.**



Tiphaine Belmadi, architecte d'intérieur chez Coop'action

Les CAE, un modèle économique méconnu

Créées en 1995, les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) sont des entreprises coopératives qui offrent à des porteurs de projet individuel ou collectif un cadre propice et avantageux pour créer leurs propres structures. En tant qu'entreprises partagées, les CAE ont donc un statut coopératif, ce sont des SCOP (Société Coopérative Ou Participative) où 1 personne = 1 voix.

Réelles plateformes entrepreneuriales, les CAE regroupent de multiples activités économiques au sein d'une même structure. C'est pourquoi la gestion administrative, fiscale et comptable y est mutualisée, permettant aux entrepreneurs de se concentrer sur leurs activités en toute sécurité. De plus, le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique, d'un statut d'entrepreneur salarié et donc, d'une protection sociale.

Comme toute entreprise, une CAE produit des biens et des services qu'elle vend à des clients. Elle génère ainsi du chiffre d'affaires qui permet de financer son fonctionnement et de rémunérer ses travailleurs, à savoir les entrepreneurs et l'équipe d'appui. Cette dernière assure l'ensemble des devoirs administratifs et comptables, effectue les déclarations sociales et fiscales, tout en accompagnant les entrepreneurs dans le développement de leurs projets.

Les CAE sont aussi des lieux d'apprentissage, de formation et d'échanges. Les entrepreneurs y fertilisent leurs expertises et y partagent leurs retours d'expériences. Cette solidarité est ainsi génératrice d'opportunités de développement, notamment par le biais de collaborations (réponse commune à un marché, développement de son réseau...).

« L'objectif de la CAE est de conscientiser et de donner du pouvoir d'agir à ses entrepreneurs. On peut dire que c'est une école de l'entrepreneuriat, dont le parcours est défini au départ par le contrat de travail dans lequel il est indiqué que, si le porteur de projet ne devient pas associé dans les 3 ans, c'est un motif de rupture qui n'est pourtant pas un échec. On considère en effet que chaque entrepreneur qui passe dans la coopérative est bonifié d'un savoir entrepreneurial qui lui apporte beaucoup d'atouts dans le cadre d'une future activité, à son compte ou pour un employeur », poursuit **Sébastien Kremer, gérant de Coop'Action.**

Les avantages de la CAE et du statut d'entrepreneur salarié

L'objectif principal d'une CAE étant de permettre à de nouveaux entrepreneurs de développer une activité pérenne et rentable, les avantages de choisir ce type de structure sont nombreux.

L'entrepreneur bénéficie en effet d'un accompagnement individualisé ainsi que de la mutualisation des différents services. Il participe à des formations dispensées par l'équipe d'appui de la CAE pour développer ses compétences en entrepreneuriat. Comme les services sont mutualisés, l'entrepreneur a très peu de tâches administratives à traiter et dispose de tout son temps pour développer son activité.



Par ailleurs, le statut d'entrepreneur-salarié permet d'être reconnu comme un véritable salarié. L'entrepreneur bénéficie donc de l'assurance chômage et peut cumuler ses indemnités avec ses revenus. Il bénéficie de la Sécurité Sociale, d'une mutuelle obligatoire et est couvert par l'assurance de la CAE. Enfin, ce statut évite de payer la cotisation foncière des entreprises (CFE) et certaines charges peuvent être déduites du chiffre d'affaires pour optimiser la rémunération (frais de déplacement, frais de téléphone, frais relatifs à l'entreprise etc...).

<https://www.bernieshoot.fr/2022/10/coop-action-la-premiere-cae-du-batiment-en-occitanie-a-20-ans.html>

Paru le 17 octobre 2022

ToulEmploi > L'actualité > La Question

Comment devient-on entrepreneur salarié « Coop'acteur » ?

Publié le lundi 17 octobre 2022 à 17h00min par Ingrid Lemelle

Créée il y a vingt ans à Toulouse, Coop'Action propose une solution alternative aux personnes qui souhaitent créer leur entreprise : le statut d'entrepreneur salarié. Cette Scop a été la première Coopérative d'activité et d'emploi spécialisée dans le secteur du bâtiment en France. Interview .



Sébastien Kremer, vous êtes le gérant de Coop'Action, pouvez-vous nous présenter cette Scop qui fête cette année ses 20 ans ?

Coop'action est un peu une extra-terrestre (rires). Il s'agit d'une Société coopérative et participative (Scop), un statut déjà méconnu puisqu'il ne représente que 2% de l'économie nationale, mais aussi d'une Coopérative d'activité et d'emploi, l'objectif des CAE étant de mettre à disposition des porteurs de projet un cadre sécurisant pour entreprendre et développer leur activité. Chacun y développe donc son propre outil de production, mais la gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée.

Coop'action a également pour spécificité d'être positionnée, depuis sa création, en 2002 à Toulouse, sur le seul secteur du bâtiment, et nous comptons désormais 110 entrepreneurs, dont 70 sociétaires, répartis sur l'ensemble du territoire d'Occitanie. Ce qui représente un chiffre d'affaires prévisionnel de 6 millions d'euros en 2022.

Quel est le statut de vos "Coop'acteurs" ?

Il évolue. Au départ, nous proposons à ceux qui le souhaitent un accompagnement leur permettant d'élaborer et de structurer leur projet. Cette aide, proposée à titre gracieux, prend alors la forme d'une convention d'accompagnement jusqu'à la signature du premier devis. Le Coop'acteur signe ensuite un Contrat d'appui au projet d'entreprise. Nous l'aidons à se développer et à se constituer un fonds de roulement (généralement de 6000 euros), puis le porteur de projet peut signer un Contrat d'entrepreneurs salariés associés. Il s'agit d'un contrat de travail en CDI qui apporte de multiples avantages, telle la couverture sociale en cas d'accident du travail. Sa rémunération est ensuite fonction du chiffre d'affaires, Coop'Action prélevant environ 10% de ce CA (plafonné à 6000 euros) pour financer ses services : assurances, appui à la gestion d'activité, formation... Chacun a enfin l'opportunité de devenir associé de la Scop. Et dernier avantage et non des moindres, les Coop'acteurs s'entraident, peuvent rapporter certains clients aux autres ou encore réaliser des chantiers ensemble.

Comment rejoint-on votre Scop ?

Nous nous adressons à tous types de profils : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, salariés... Nous vérifions la cohérence du projet (parcours professionnel, formation...) puis le candidat doit le défendre auprès de Coop'action.

Quelles sont vos ambitions de développement ?

Nous venons de nous délivrer le label « Engagé RSE » par l'Afnor. Cela nous permet de conforter notre modèle éthique de l'entrepreneuriat, mais aussi d'avoir une excellente trame sur laquelle nous appuyer pour continuer à nous améliorer et à nous adapter à la demande et aux besoins des entrepreneurs comme du territoire.

Propos recueillis par Ingrid Lemelle

Photo DR.

<https://www.toulemploi.fr/Comment-devient-on-entrepreneur-salarie-Coop-acteur,35737>

Paru le 18 octobre 2022

LA QUESTION

Comment devient-on entrepreneur salarié « Coop'acteur » ?



Créée il y a vingt ans à Toulouse, Coop'Action propose une solution alternative aux personnes qui souhaitent créer leur entreprise : le statut d'entrepreneur salarié. Cette Scop a été la première (...)



Paru le 21 octobre 2022



Annnonce des 20 ans de Coop'action et explication du modèle des CAE dans l'émission Classe Affaires par le journaliste Jean Moribont.

Paru le 24 octobre 2022

Coop'action, première CAE du bâtiment

Basée à Ramonville, Coop'action vient de fêter ses 20 ans. Première coopérative d'activité et d'emploi du bâtiment en France, elle a, depuis, fait la preuve de l'efficacité de son modèle. Un statut encore méconnu malgré ses indéniables atouts. Coop'action a en effet pour vocation de permettre à de nouveaux entrepreneurs de développer une activité pérenne et rentable en leur proposant une solution alternative à la création d'entreprise. Elle compte aujourd'hui 110 entrepreneurs.



P. 3

DU 24 AU 30 OCTOBRE 2022 - N° 8857

ENTREPRISES

gazette-du-midi.fr

3

Économie sociale et solidaire. Basée à Ramonville, Coop'action, première coopérative d'activité et d'emploi du bâtiment en France, fête ses 20 ans. Son ambition : permettre à de nouveaux entrepreneurs de développer une activité pérenne et rentable.

La coopérative d'activité et d'emploi, un modèle encore méconnu malgré ses atouts

Créée il y a 20 ans à Toulouse, Coop'action est la première coopérative d'activité et d'emploi (CAE) spécialisée dans le bâtiment en France, un modèle original, encore très largement méconnu. Coop'action a en effet pour vocation d'accompagner des hommes et des femmes du bâtiment dans leur projet d'entreprendre, en leur proposant une solution alternative à la création d'entreprise.

Le modèle de la coopérative d'activité et d'emploi s'adresse de fait à tous types de profils : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux et salariés en CDI et CDD. Pour intégrer la CAE, le porteur de projet doit présenter son projet et le défendre auprès des membres de Coop'action. Il peut alors signer une convention d'accompagnement qui lance le début de sa collaboration avec la CAE.

Le néo-entrepreneur bénéficie de formations. Il peut débiter son activité en toute auto-

nomie tout en profitant de l'accompagnement de l'équipe de Coop'action, aujourd'hui composée de neuf personnes.

À l'occasion de la réalisation de son premier devis, le nouvel entrant signe un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) avec la CAE. Il ne constitue toutefois pas un contrat de travail et ne modifie pas son ancien statut social et fiscal mais apporte une couverture sociale en cas d'accident du travail. Le nouveau coop'acteur entre ainsi dans une phase de création d'un fonds de roulement dans le but de se salarier.

ENTREPRENEURS SALARIÉS ET ASSOCIÉS

Lorsque l'activité se développe et qu'elle génère un chiffre d'affaires suffisant, le porteur de projet peut alors signer un contrat d'entrepreneurs salariés associés (Cesa) qui constitue un contrat de travail en CDI. Il devient alors « entrepreneur salarié » : son temps de travail et sa rémunération sont



Coop'action est la première CAE du bâtiment en Occitanie.

établis en fonction de son chiffre d'affaires.

Cet accompagnement dans la durée a pour ambition de permettre au porteur de projet de développer progressivement son activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et conséquent. À partir de la signature du contrat Cape, l'entrepreneur dispose d'un délai de trois ans pour devenir associé de la CAE. Il peut également en sortir à tout moment, par exem-

ple pour monter sa propre structure.

Pionnière dans son domaine, le bâtiment, Coop'action regroupe aujourd'hui 110 entrepreneurs dont 20 % de maîtres d'œuvre, 35 % d'entrepreneurs dans le gros œuvre et 45 % dans le second œuvre. Pour assumer ses missions et assurer cet accompagnement vers la création d'activité, elle bénéficie de plusieurs soutiens : de la Région Occitanie, de l'Union euro-

péenne via le fonds FSE, du Sicoval et de la ville de Toulouse.

« Notre travail chez Coop'action est de donner du pouvoir d'agir et de faire à l'ensemble de nos sociétaires et porteurs de projets, explique Sébastien Kremer, gérant de Coop'action. En tant qu'outil sociétal, nous sommes une entreprise qui a vocation à se léguer de génération en génération et qui a pour ambition de promouvoir cette qualité entrepreneuriale. Nous apportons un cadre sécurisant aux coop'acteurs qui montent en compétence sur leur activité et qui bénéficient des nombreux avantages du statut d'entrepreneur salarié. Nous disposons ainsi d'un outil qui s'adapte constamment à la demande et aux besoins du territoire et sommes prêts à accueillir chez nous de nombreux nouveaux coop'acteurs pour ancrer toujours plus ce modèle entrepreneurial ».

MODÈLE D'AVENIR

Coop'action, qui vient de

recevoir le label « Engagé RSE » délivré par l'Afnor, est devenue en 20 ans un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Occitanie. Elle veut aujourd'hui poursuivre son développement dans le cadre d'« une croissance maîtrisée et adaptée » à la demande qui émerge sur le territoire.

« L'objectif de la CAE est de conscientiser et de donner du pouvoir d'agir à ses entrepreneurs. On peut dire que c'est une école de l'entrepreneuriat, dont le parcours est défini au départ par le contrat de travail dans lequel il est indiqué que, si le porteur de projet ne devient pas associé dans les trois ans, c'est un motif de rupture qui n'est pourtant pas un échec. On considère en effet que chaque entrepreneur qui passe dans la coopérative est bonifié d'un savoir entrepreneurial qui lui apporte beaucoup d'atouts dans le cadre d'une future activité, à son compte ou pour un employeur », conclut Sébastien Kremer.

A. B.

Paru le 25 octobre 2022

ENTREPRISES

🕒 Publié le 25 octobre 2022

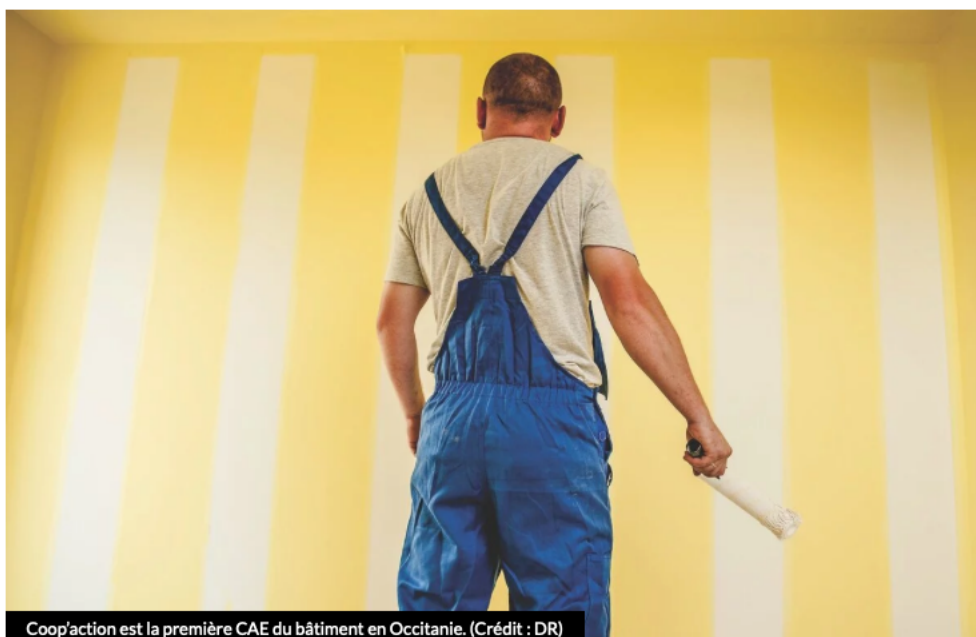
👤 Agnès Bergon

🕒 Lecture 6 min



Coop'action, première Coopérative d'Activité et d'Emploi du bâtiment

Bâtiment. Basée à Ramonville, Coop'action, première coopérative d'activité et d'emploi du bâtiment en France, fête ses 20 ans. Son ambition : permettre à de nouveaux entrepreneurs de développer une activité pérenne et rentable.




Coop'action est la première CAE du bâtiment en Occitanie. (Crédit : DR)

Créée il y a 20 ans à Toulouse, [Coop'action](#) est la première coopérative d'activité et d'emploi (CAE) spécialisée dans le bâtiment en France, un modèle original, encore très largement méconnu. Coop'action a en effet pour vocation d'accompagner des hommes et des femmes du bâtiment dans leur projet d'entreprendre, en leur proposant une solution alternative à la création d'entreprise. Le modèle de la coopérative d'activité et d'emploi s'adresse de fait à tous types de profils : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux et salariés en CDI et CDD. Pour intégrer la CAE, le porteur de projet doit présenter son projet et le défendre auprès des membres de Coop'action.


Il peut alors signer une convention d'accompagnement qui lance le début de sa collaboration avec la CAE. Le néo-entrepreneur bénéficie de formations. Il peut débiter son activité en toute autonomie tout en profitant de l'accompagnement de l'équipe de Coop'action, aujourd'hui composée de neuf personnes. À l'occasion de la réalisation de son premier devis, le nouvel entrant signe un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) avec la CAE. Il ne constitue toutefois pas un contrat de travail et ne modifie pas son ancien statut social et fiscal mais apporte une couverture sociale en cas d'accident du travail. Le nouveau coop'acteur entre ainsi dans une phase de création d'un fonds de roulement dans le but de se salarier.

■ ENTREPRENEURS SALARIÉS ET ASSOCIÉS

Lorsque l'activité se développe et qu'elle génère un chiffre d'affaires suffisant, le porteur de projet peut alors signer un contrat d'entrepreneurs salariés associés (Cesa) qui constitue un contrat de travail en CDI. Il devient alors « *entrepreneur salarié* » : son temps de travail et sa rémunération sont établis en fonction de son chiffre d'affaires. Cet accompagnement dans la durée a pour ambition de permettre au porteur de projet de développer progressivement son activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et conséquent. À partir de la signature du contrat Cape, l'entrepreneur dispose d'un délai de trois ans pour devenir associé de la CAE. Il peut également en sortir à tout moment, par exemple pour monter sa propre structure. Pionnière dans son domaine, le bâtiment, Coop'action regroupe aujourd'hui 110 entrepreneurs dont 20% de maîtres d'oeuvre, 35% d'entrepreneurs dans le gros oeuvre et 45% dans le second oeuvre.

Pour assumer ses missions et assurer cet accompagnement vers la création d'activité, elle bénéficie de plusieurs soutiens : de [la Région Occitanie](#) , de l'Union européenne via le fonds FSE, du Sicoval et de la ville de Toulouse. « *Notre travail chez Coop'action est de donner du pouvoir d'agir et de faire à l'ensemble de nos sociétaires et porteurs de projets, explique Sébastien Kremer, gérant de Coop'action. En tant qu'outil sociétal, nous sommes une entreprise qui a vocation à se léguer de génération en génération et qui a pour ambition de promouvoir cette qualité entrepreneuriale. Nous apportons un cadre sécurisant aux coop'acteurs qui montent en compétence sur leur activité et qui bénéficient des nombreux avantages du statut d'entrepreneur salarié. Nous disposons ainsi d'un outil qui s'adapte constamment à la demande et aux besoins du territoire et sommes prêts à accueillir chez nous de nombreux nouveaux coop'acteurs pour ancrer toujours plus ce modèle entrepreneurial* ».

■ MODÈLE D'AVENIR

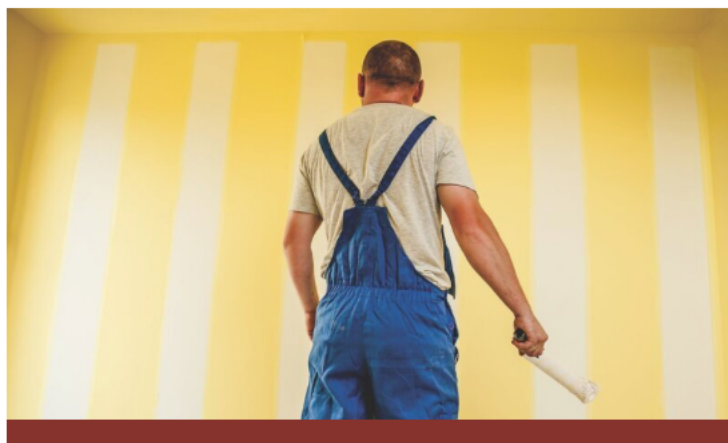
Coop'action, qui vient de recevoir le label « *Engagé RSE* » délivré par l'[Afnor](#) , est devenue en 20 ans un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Occitanie. Elle veut aujourd'hui poursuivre son développement dans le cadre d'« une croissance maîtrisée et adaptée » à la demande qui émerge sur le territoire. *« L'objectif de la CAE est de conscientiser et de donner du pouvoir d'agir à ses entrepreneurs. On peut dire que c'est une école de l'entrepreneuriat, dont le parcours est défini au départ par le contrat de travail dans lequel il est indiqué que, si le porteur de projet ne devient pas associé dans les trois ans, c'est un motif de rupture qui n'est pourtant pas un échec. On considère en effet que chaque entrepreneur qui passe dans la coopérative est bonifié d'un savoir entrepreneurial qui lui apporte beaucoup d'atouts dans le cadre d'une future activité, à son compte ou pour un employeur »,* conclut Sébastien Kremer.

 Agnès Bergon

<https://gazette-du-midi.fr/au-sommaire/entreprises/coop-action-premiere-cooperative-d-activite-et-d-emploi-du-batiment>

Newsletter :

Coop'action, première Coopérative d'Activité et d'Emploi du bâtiment



Bâtiment. Basée à Ramonville, Coop'action, première coopérative d'activité et d'emploi du bâtiment en France, fête ses 20 ans. Son ambition:...



La lettre de l'Économie sociale

Paru le 27 octobre 2022



COOP'ACTION A VINGT ANS

Créée il y a 20 ans à Toulouse,
Coop'action est la plus importante
coopérative d'activité et d'emploi (CAE)
spécialisée dans le bâtiment en France.
Elle regroupe aujourd'hui 110 entrepreneurs,
dont 70 sociétaires : 20 % de maîtres
d'œuvre, 35 % d'entrepreneurs dans le gros
œuvre et 45 % dans le second œuvre.

Son chiffre d'affaires prévisionnel
est de 6 millions d'euros en 2022.

Coop'action et son équipe support
de 9 personnes apportent des « *solutions
concrètes aux demandeurs d'emploi
et porteurs de projets qui souhaitent créer
leur activité avec un statut encore très
méconnu dans le milieu entrepreneurial :
le statut d'entrepreneur salarié* ».

Coop'action vient de se voir délivrer le label
« Engagé RSE » par l'Afnor qui permet
de conforter ce modèle éthique
d'entrepreneuriat.

Voir www.coopaction.com